1 - Justificatifs de réussite

Les justificatifs de réussite du diplôme sont à déposer impérativement **avant la rentrée** sur l'interface spécifique https://www.3ut-admissions.fr/candidater/

En cas de non réception d'une attestation de réussite au diplôme, votre admission à l'UTC ne sera pas validée et nous ne pourrons pas vous compter parmi nos futurs étudiants

2 - l'inscription administrative

L'inscription administrative se fait **du 7 au 30 juillet 2020** sur le site http://inscriptions.utc.fr en utilisant votre numéro de dossier et le mot de passe reçus lors du dépôt de votre candidature comme identifiants.

Les documents administratifs seront à télécharger lors de votre inscription administrative en ligne. Le paiement des frais de scolarité devra être réglé de préférence par carte bancaire.

Dans les 24h qui suivent votre inscription en ligne, vous recevrez par courriel des **nouveaux** identifiants **(différents de ceux de votre numéro d'inscription**) qui vous serviront tout au long de votre scolarité pour accéder à votre Espace Numérique de Travail (ENT). Ces identifiants vont notamment vous permettre d'accéder à votre messagerie et faire vos premières inscriptions pédagogiques.

3 - Test d'anglais

Vous avez à réaliser en ligne un test de niveau d'Anglais, avant votre arrivée à l'UTC. Pour ce faire, utilisez **vos nouveaux identifiants UTC** pour effectuer ce test sur le site : https://utcenligne.utc.fr/oxford/.

Ce test est à effectuer avant le 16 août 2020.

Les résultats aideront les enseignants à vous placer dans un groupe qui correspond à votre niveau. Il s'agit uniquement d'un test de placement, et les résultats de ce test ne seront pas pris en compte en fin de semestre. Vous n'avez donc aucun choix d'inscription à formuler concernant les langues dans les inscriptions pédagogiques (voir ci-après).

Vos questions liées au test d'anglais sont à poser à secretariat-langues@utc.fr

4 – inscriptions pédagogiques

Sans plus d'introduction, nous vous plongeons directement dans le bain... Vous allez ainsi devoir, comme tout vrai UTCéen qui se doit, subir le rituel de préparation de chaque semestre : l'inscription aux unités de valeurs (UV).

Inscriptions aux UV

Cette inscription aux unités de valeurs se fait en ligne du 15 juillet au 23 août 2020 sur le site : https://webapplis.utc.fr/smeappli/inscriptions en utilisant les nouveaux identifiants qui vous ont été envoyés.

Avant vos inscriptions, consultez la notice correspondant à votre branche d'admission pour choisir vos UV. Cette notice est disponible sur l'ENT à l'adresse : https://webapplis.utc.fr/ent/services/services.jsf?sid=431.

Pas de panique... Si pour une raison indépendante de votre fait, vous n'avez pas été en mesure de faire cette préinscription, nous traiterons lors d'une procédure exceptionnelle les cas particuliers à la rentrée.

Attention : une fois les inscriptions enregistrées, vous devez recevoir un courriel de confirmation sur votre nouvelle boite de messagerie UTC (consultable sur l'ent). Si vous ne recevez pas ce mail, vous avez probablement oublié d'enregistrer vos vœux... Il se peut aussi que, lors de la demande d'enregistrement, vous n'ayez pas lu attentivement la boite de dialogue vous indiquant, qu'en l'état, certains de vos vœux étaient incompatibles et ne pouvaient pas être enregistrés.

5 - Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention (art. L. 841-5 du code de l'éducation). Le montant de la cotisation, fixé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, du ministre chargé des solidarités et de la santé et du ministre chargé du budget, est **de 92 euros**. La contribution est due chaque année par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur (sont exonérés du versement de cette cotisation les étudiants bénéficiant d'une bourse de l'enseignement supérieur). Vous devrez vous en acquitter via le site http://cvec.etudiant.gouv.fr/.

Lors de votre inscription administrative, vous devrez fournir une attestation d'acquittement de la CVEC.

6 - Un petit message de l'intégration

Salut à toi Nouvö! Tout d'abord félicitations! Tu fais maintenant partie de la grande et belle famille des Utcéens (ne t'inquiète pas on est gentils). Tu t'apprêtes à vivre les trois ou cinq plus belles années de ta vie.

Ici nous allons parler de la prochaine Intégration (avec un grand I) de l'UTC. Tu dois sûrement te poser mille et une questions quant à la rentrée prochaine. Ne fais pas semblant, j'étais à ta place il y a deux ans et je sais que c'est loin d'être facile pour tout le monde!

Mais pour en revenir au sujet principal, c'est quoi l'Intégration ? Son objectif premier est de te permettre de faire tes premières rencontres à l'UTC qui deviendront vite tes meilleurs potes. Elle te permettra de découvrir la ville dans laquelle tu vas passer quelques années, mais également ton école et son esprit d'innovation. Elle te donnera même la possibilité d'en apprendre plus sur tes cours et sur les différents cursus à l'UTC (et oui il ne faut pas oublier ça !)

Mieux vaut quelque chose de concret qu'un long discours, bon nombre de membres de la prochaine intégration ont travaillé dur pour écrire une plaquette qui saura te montrer à quel point l'intégration que nous te proposons est riche en aventure. Tu auras l'honneur de rejoindre l'un des quatre clans qui se disputent le bidet d'or! Je parle bien sûr des Varelbor, des Youarille, des Tampilaguul et des Klarf Binn. Ces noms te paraissent bien curieux? Alors n'attends plus, clique clique clique petit(e) nouvö!

https://assos.utc.fr/integ/fichiers/plaquette2020.pdf

Alors ? Plutôt pas mal cette plaquette ? Ne t'en fais pas nous avons tout prévu pour toi. On va commencer par te donner un peu de travail ! Je sais que tu vas te dire « Quoi déjà des devoirs ?? Moi je voulais juste bronzer tranquille jusqu'à fin août !». Eh bien non, Il n'en est rien ! Tu trouveras sur notre site un petit déguisement qui t'es destiné ! On s'impatiente de voir ton plus beau défilé avec ce petit outfit. (N'hésite surtout pas à le fouiller un peu)

https://assos.utc.fr/integ/

Et pour te guider dans tes choix d'UV, de logement ou tout simplement pour apprendre pleins de petits trucs qui te seront bien utiles on a réalisé un guide de survie.

https://assos.utc.fr/integ/fichiers/guide2020.pdf

Toute l'équipe de l'Intégration t'attend au début du mois de septembre pour vivre une aventure que tu n'es pas prêt(e) pas d'oublier. N'hésite surtout pas à nous contacter si tu as des questions à propos de tout et n'importe quoi (logement, UV, Compiègne, ou tout simplement au sujet de l'Intégration), nous serons là pour te répondre. Nous serons même présents à Compiègne dès la fin août si tu veux nous rencontrer personnellement.

integ@assos.utc.fr

Rendez-vous d'ici la fin de tes vacances pour les meilleurs jours de ta vie. A très bientôt!

Des bisous,

Romane Dauge, Présidente de l'intégration

07 88 63 50 27

CONTACTS		
GB: Murielle Dufresne GI: Philippe Trigano GP: Aïssa Ould Dris GSU: Fabien Lamarque IM: Nicolas Buiron, Jean-Luc Dulong et Philippe Revel	Pour les inscriptions aux unités de valeur	respgb@utc.fr respgi@utc.fr respgp@utc.fr respgsu@utc.fr im@utc.fr
Le service des Admissions	Pour les informations de la rentrée	univtechnobranches@utc.fr
Le service de l'Administration des Etudes (SAE)	Pour l'inscription administrative	scola@utc.fr
Le service des Moyens d'Enseignement (SME)	Pour les problèmes techniques	sme@utc.fr
TSH/Langues	Pour le questionnaire de l'apprentissage des langues	secretariat-langues@utc.fr

RAPPEL DU CALENDRIER			
Du 7 juillet au 30 juillet	Inscription administrative en ligne	http://inscriptions.utc.fr	
Du 15 juillet au 23 août	Inscriptions aux unités de valeur (UV)	https://webapplis.utc.fr/smeappli/inscriptions	
Du 7 juillet au 16 août	Test d'anglais à réaliser	https://utcenligne.utc.fr/oxford/	
Le 1er septembre	La rentrée universitaire	Lieu exact et horaires communiqués ultérieurement sur votre messagerie UTC	

Questions fréquemment posées lors des inscriptions (et quelques éléments de réponses...)

Si vous ne trouvez pas de réponses qui règlent votre problème, merci de nous contacter.

Je suis un étudiant étranger, et J'essaie de faire mon inscription administrative en ligne mais je ne dispose pas de numéro NNI et INE pour l'instant. Comment puis-je faire sans ce numéro ?

Réponse : Ne vous inquiétez pas, des numéros provisoires vous seront fournis. Merci de laisser ces champs libres.

Je suis un étudiant français ayant fait ma scolarité dans un lycée français à l'étranger et je ne possède pas de numéro INE ou celui-ci n'est pas valide. Comment puis-je faire sans ce numéro ?

Réponse : vous devez écrire au 3333@utc.fr qui vous fourniront un numéro INE et un numéro NNI provisoires.

Je me suis inscrit administrativement en ligne mais je n'ai toujours pas reçu mes identifiants définitifs. Que faire ?

Réponse 1 : il faut un délai de 24h avant de recevoir les identifiants (un processus automatique s'occupe de les générer et de les envoyer la nuit qui suit votre demande).

Réponse 2 : avez-vous regardé dans vos spams ?

Adhérer au BDE, ça veut dire quoi?

Réponse : le BDE, c'est le bureau des étudiants. Ce bureau s'occupe de chapeauter la vie associative de l'UTC. S'inscrire au BDE permet de participer aux associations étudiantes UTC. Si vous avez oublié de cocher cette case lors de votre préinscription, vous pourrez, si vous le souhaitez, adhérer au moment de la rentrée.

Adhérer à UTC Alumni, ça veut dire quoi?

Réponse : UTC Alumni est l'association des anciens étudiants de l'UTC. En adhérant à l'association, vous pourrez accéder au fichier des diplômés et participer à certaines activités liées au monde professionnels et aux diverses rencontres étudiants/diplômés proposées par l'association.

Rentrée en septembre : j'ai finalement décidé de ne pas venir à l'UTC pour suivre une autre formation mais je me suis déjà inscrit administrativement. J'ai déjà démissionné sur parcoursup. Y a-t-il autre chose à faire ?

Réponse: Vous pouvez nous informer à l'adresse <u>scola@utc.fr</u>. Par contre, vous allez certainement continuer à recevoir des courriels d'information un certain temps. Veuillez-nous en excuser. Il nous faudra un certain temps pour vous éliminer de nos bases de données.

Je me suis inscrit administrativement en ligne. J'ai besoin d'un justificatif d'inscription pour diverses démarches administratives. Que puis-je faire ?

Réponse : vous pouvez vous adresser à <u>scola@utc.fr</u> pour obtenir une attestation d'admission à l'UTC et de d'inscription administrative.

Rentrée en septembre : faut-il payer les frais d'inscription de l'UTC lors de mon inscription en ligne ou dois/puis je attendre pour le faire à la rentrée ?

Réponse : il est fortement conseillé de payer lors de l'inscription en ligne. Cependant, il reste possible de payer par chèque ou carte bancaire à la rentrée.

J'habite loin et je voudrais savoir quand terminent les examens finaux du prochain semestre pour pouvoir acheter mes billets d'avion assez tôt pour retourner visiter ma famille ?

Réponse : la question est mal posée.... En effet, le plus important n'est pas de savoir quand se terminent les évaluations mais jusqu'à quand vous devez vous rendre disponible. En effet, à la fin de chaque semestre, le jury de suivi de votre formation se réunit pour étudier vos résultats. Si ceux-ci ne sont pas à la hauteur des exigences, vous pouvez être convoqué par le jury de suivi pour vous écouter sur les raisons de vos difficultés et faire le point. Une absence à une convocation est considérée comme une démission. Il n'est pas possible de faire un jury en visio-conférence. Vous devez donc impérativement vous rendre à une convocation. Vous pouvez consulter le calendrier universitaire afin de savoir quand se terminent les jurys de suivi vous indiquant en conséquence une date de départ au plus tôt. Par exemple, pour le semestre d'automne 2020, les jurys se terminent le 29 janvier 2021. Pour le semestre de **printemps 2021**, les jurys se terminent le 9 juillet 2021.

Retrouvez d'autres questions/réponses concernant les inscriptions aux UVs à partir du 7 juillet sur https://webapplis.utc.fr/ent/services/services.jsf?sid=431